



Foyer rural Mondonville
3 impasse des jardins
31700 Mondonville
06.76.74.37.18
mondonville.foyer@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

1- ADHESION

L'ensemble des activités du Foyer Rural de Mondonville est accessible aux personnes ayant adhéré à un foyer rural, c'est-à-dire s'étant acquittées du montant de l'adhésion annuelle auprès d'un foyer rural de son choix.

La carte d'adhérent pourra être demandée lors des activités.

Un certificat médical est obligatoire pour pratiquer les activités physiques et sportives. Aucune activité ne pourra démarrer sans la présentation de ce document.

En aucun cas l'adhésion au foyer ne pourra être remboursée.

2 - PAIEMENTS DES COTISATIONS

ACTIVITES ANNUELLES

La cotisation doit être réglée lors de l'inscription.

Le paiement sera effectué à l'ordre du Foyer Rural Mondonville » :

- Sous forme d'un seul chèque pour l'année, encaissable le 28 octobre de l'année en cours,
- Sous forme de 3 chèques encaissables chaque 10 du premier mois du trimestre (10 Octobre – 10 Janvier – 10 Avril).

Cas exceptionnels de remboursements :

- Suspension ou arrêt des activités pour raisons de santé : le remboursement de la cotisation ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical notifiant les causes de l'arrêt, et sous réserve que l'adhérent ait participé à au moins la moitié du mois.
- Suspension ou arrêt des activités pour raison sanitaires : Les trimestres non commencés seront remboursés intégralement.

ACTIVITES PONCTUELLES

Le paiement sera effectué lors de la 1^{ère} séance pour les cartes multi-séances (couture) ou en début de chaque séance (loisirs créatifs ou évènements ponctuels).

3- RESPONSABILITE – SECURITE

Le Foyer Rural décline toute responsabilité en cas d'accident survenu aux participants en dehors des heures d'activités et des salles dédiées au foyer rural.

Durant les activités, les adhérents et les professeurs sont couverts par l'assurance souscrite par la Fédération des Foyers Ruraux.

4- DISCIPLINE

Les participants aux différentes activités sont tenus au respect d'autrui, des professeurs, intervenants et animateurs de sections, et également des autres adhérents.

Toute attitude irrespectueuse ou violente envers quiconque pourra entraîner l'exclusion des activités et du Foyer Rural.

En cas d'absence à une activité, il est demandé d'avoir la courtoisie de prévenir le responsable de section. (La séance pourra être éventuellement récupérée à un autre horaire pour les activités présentant plusieurs horaires).

En cas d'absence des professeurs et animateurs, les adhérents seront avertis à l'avance.

5-DROIT A L'IMAGE ET RGPD (Règlement Général de Protection des

Données

En remplissant ce formulaire d'adhésion, vous acceptez que le Foyer rural de Mondonville mémorise et utilise les données personnelles qu'il contient dans le but d'assurer la gestion administrative de votre adhésion et de vous garantir les droits qui en découlent (assurance, participation aux activités, droit de vote à l'Assemblée générale, etc.). Le cas échéant et pour des raisons techniques, cette gestion pourra être déléguée à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 31-65 ou à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux.

Parce que nous considérons que l'accès à l'information fait partie de vos droits essentiels en tant qu'adhérent(e), vous autorisez le Foyer rural de Mondonville à communiquer avec vous via les coordonnées collectées dans le présent formulaire et à transmettre votre adresse électronique à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 31-65, dans le but exclusif de vous tenir dûment informé(e) des actions et activités relatives au réseau départemental des Foyers Ruraux.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, que le Foyer rural de Mondonville s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, hormis ceux précisés ci-dessus, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles (RGPD) et à notre politique de protection des données.

Vous disposez du droit de faire modifier ou supprimer vos données personnelles, sur simple demande adressée à la présidente / au président du Foyer rural de Mondonville ou à cnfr@mouvement-rural.com. De même, vous pourrez à tout moment vous désabonner facilement de toute liste de diffusion facultative sur simple demande adressée à la / au responsable du Foyer rural de Mondonville.

6- EXCLUSION

En cas de manquement grave ou répété à ces règles, les responsables du FOYER RURAL DE MONDONVILLE s'autorisent le droit d'exclure de l'Association le membre concerné et de lui interdire l'accès aux activités.

Un exemplaire du présent règlement intérieur sera remis à chaque adhérent, joint au dossier d'inscription.